

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mercredi 27 mai 2015 à 20 heures.**

La séance publique sera précédée d'une information du commissaire-divisionnaire V. LEONARD à 19 hrs 30 sur la réorganisation des services d'intervention de la police.

ORDRE DU JOUR

I. SEANCE PUBLIQUE.

Finances.

1. Compte communal pour l'exercice 2014 - Bilan – Compte de résultats – Rapport au compte – Synthèse analytique - Approbation.
2. Compte C.P.A.S pour l'exercice 2014 – Rapport – Bilan – Comptes de résultats – Situation analytique - Approbation.
3. Fabrique d'Eglise de Bure – Compte 2014 – Approbation
4. Fabrique d'Eglise de Grupont – Compte 2014 – Approbation.
5. Fabrique d'Eglise de Resteigne – Compte 2014 – Approbation.
6. Fabrique d'Eglise de Tellin – Compte 2014 – Approbation

Election d'un conseiller CPAS

7. Election de plein droit d'un conseiller de l'Action Sociale présenté par la liste «UNIR».

Travaux

8. Aménagement de trottoirs rue de Saint-Hubert à TELLIN dans le cadre du « Plan Trottoir 2011 » - Convention d'octroi d'un subside – Approbation.
9. Ecole de TELLIN - Extension d'un bâtiment scolaire - Mission d'auteur de projet - Approbation note d'honoraires M-15-02-09.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mercredi 27 mai 2015 à 20 heures.**

La séance publique sera précédée d'une information du commissaire-divisionnaire V. LEONARD à 19 hrs 30 sur la réorganisation des services d'intervention de la police.

ORDRE DU JOUR

10. Ecole de TELLIN - Extension d'un bâtiment scolaire - Mission d'auteur de projet
- Approbation note d'honoraires M-15-03-02.
11. PIC 2013-2016 Réfection de la Cité du Centenaire et la rue de Stan Approbation des conditions et du mode de passation.

Energie

12. Rapport conseiller énergie – année 2013 – Approbation.

Intercommunales

13. Intercommunale SOFILUX – Assemblée générale du lundi 15 juin 2015 – Approbation.

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mercredi 27 mai 2015 à 20 heures.**

La séance publique sera précédée d'une information du commissaire-divisionnaire V. LEONARD à 19 hrs 30 sur la réorganisation des services d'intervention de la police.

ORDRE DU JOUR

II. SEANCE PUBLIQUE.

14. Personnel enseignant – Désignation à titre temporaire – Ratification.

Fait à Tellin, le 12 mai 2015.

Par le Collège :
Le Directeur Général ff.,

Le Bourgmestre,

E. ROUARD.

J.P. MAGNETTE

En vertu de l'article 21 du Règlement d'Ordre Intérieur du Conseil Communal, la Directrice Générale et le Directeur Financier se tiendront à la disposition des conseillers communaux afin de leur donner des explications techniques nécessaires à la compréhension des dossiers :

- le jeudi 21 mai 2015.

- **de 14 à 16 hrs ;**
- **de 17 à 19 hrs.**

Commune de TELLIN

Madame, Monsieur,

Conformément aux articles L1122-11 L1122-12, L1122-13 et L1122-14 du code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil communal qui aura lieu **à la Salle du Conseil Communal de Resteigne – rue du Centre, 79/A - 6927 RESTEIGNE, le mercredi 27 mai 2015 à 20 heures.**

La séance publique sera précédée d'une information du commissaire-divisionnaire V. LEONARD à 19 hrs 30 sur la réorganisation des services d'intervention de la police.

ORDRE DU JOUR